



PROCÈS-VERBAL N°2 SÉANCE
DU 24 février 2023

Département de l'Indre

COMMUNE de MOUHERS

L'an **deux mil vingt-trois, le 24 février**, à **18h45**, le Conseil Municipal de la commune de **MOUHERS**, régulièrement convoqué le 20 février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Barbara NICOLAS**.

Étaient présents : Mme Barbara NICOLAS, M. Samuel LARDEAU, M. Jean-Louis DEBEURET, M. Arnaud CAYET, M. Aurélien DECHATRE, Mme Claudine LAMY, M. Bruno PARNY, M. Philippe PIGOIS, Mme Roseline RODET.

Était absente excusée : Mme Marie-Christine CHATAIN

Était absent non excusé : Néant

Procurations : Mme Marie-Christine CHATAIN en faveur de M. Jean-Louis DEBEURET

Secrétaire : Mme Claudine LAMY

Ordre du jour :

- 01 - Travaux de rénovation du pont – Entreprise retenue suite à l'appel d'offre
- 02 - Délibération publication des actes administratifs sur panneau d'affichage
- 03 - Demande de subvention FIPD – Vidéo protection
- 04 - Demande de subvention Fonds Vert – Éclairage public
- 05 - Demande de subvention Fonds Vert - Volets
- 06 - Demande de subvention Fonds Patrimoine - Volets
- 07 - Demande subvention amende de police – Pont
- 08- Questions diverses

Après lecture le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023, celui-ci a été approuvé à l'unanimité.
Le point n°7 à l'ordre du jour est ajourné.

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-008 : Travaux de rénovation du pont – Entreprise retenue suite à l'appel d'offre

Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation du Pont Vineuil, une consultation a été lancée. Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

GTM Travaux Spéciaux	: 278 340,15 € H.T soit 334 008,18 € TTC
ROC Conformation	: 302 134,47 € H.T soit 362 561,36 € TTC
EUROVIA Béton	: 251 314,86 € H.T soit 301 577,83 € TTC
SEGEC	: 149 400,51 € H.T soit 179 280,61 € TTC

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 02/12/2022 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection (annexe 1).

A la suite de l'ouverture des plis et de l'établissement du rapport d'analyse qui a suivi, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'entreprise **SEGEC** pour 149 400,51 € H.T soit 179 280,61 € TTC, pour la réalisation des travaux de rénovation du Pont Vineuil.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget de la commune.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-009 : Délibération publication des actes administratifs sur panneau d'affichage

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Madame le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique.

Madame le Maire propose de changer le mode de publication des actes et de revenir à la publication papier sur le tableau d'affichage.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la modalité de publicité des actes de la commune par affichage sur le tableau prévu à cet effet,

CHARGE Madame le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-010 : Demande de subvention FIPD – Vidéo protection

Madame le Maire expose le projet de vidéo protection des bâtiments communaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 23 786,00 € HT soit 28 543,20 € TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du FIPD de 40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER une subvention au titre du FIPD pour l'installation de la vidéo protection.

CHARGER Madame Le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-011 : Demande de subvention fonds vert – Éclairage public

Madame le Maire expose que le projet de renouvellement de l'éclairage public, dont le coût prévisionnel s'élève à 33 435,00 € HT soit 40 122,00€ TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du

Fonds vert de 40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER une subvention au titre du Fonds vert pour le renouvellement de l'éclairage public.

CHARGER Madame Le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-012 : Demande de subvention fonds vert – Volets

Madame le Maire expose que le projet de remplacement des volets des logements du presbytère, dont le coût prévisionnel s'élève à 3 962,80 € HT soit 4 180,75€ TTC, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Vert de 40 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER une subvention au titre du Fonds Vert pour le remplacement des volets des logements du presbytère.

CHARGER Madame Le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N° MA-DEL-2023-013: Demande de subvention Fonds Patrimoine –
Volets**

Madame le Maire expose que le projet de remplacement des volets des logements du presbytère, dont le coût prévisionnel s'élève à 3 962,80 € HT soit 4 180,75€ TTC, est susceptible de bénéficier d'une

subvention au titre du Fonds Patrimoine.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

SOLLICITER une subvention au titre du Fonds Patrimoine pour le remplacement des volets des logements du presbytère.

CHARGER Madame Le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à cette demande.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : La date du 18 juin 2023 est proposée pour l'organisation du pique-nique communal à la salle multifonction

INFORMATION : Containers déchets au cimetière

Il faudrait déplacer plusieurs containers afin que le camion puisse respecter les lieux.

La séance est levée à 20 H 10

Le secrétaire de séance,
Claudine LAMY

Le Maire,
Barbara NICOLAS

Publié le

